



Pour la Cité humaine Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 LYON

Site : www.pietons69.e-monsite.com

BULLETIN D'ACTIVITÉS N°53 / JUIN 2023

Chers Adhérents,

Nous vous adressons le bulletin d'activités N°53 qui couvre la période de six mois allant du 1er novembre 2022 au 30 avril 2023. Ce bulletin semestriel permet à chacun de nos Adhérents ainsi qu'à tous les autres lecteurs de connaître nos multiples actions, nos réussites, nos échecs, nos satisfactions, nos déceptions.

Le mot du Président : industriel

Pour la première fois depuis les élections municipales de mars-juin 2020, j'ai sollicité un entretien auprès de l'adjoint au Maire de Lyon en charge de la sécurité : Mohamed CHIH. Pour parler bien évidemment et presque exclusivement de la sécurité des piétons. L'entretien a eu lieu en Mairie centrale le 24 février dernier.

Après avoir présenté notre Association, j'ai de suite rappelé une très vieille demande de notre part concernant les cyclistes roulant sur les espaces piétonniers : pour en finir avec ce problème important, commencer par une verbalisation concrète d'un PV par jour en moyenne par arrondissement, soit 9 PV par jour. Puis, monter progressivement en puissance, d'autant plus que les pistes cyclables se multiplient ainsi que les doubles sens cyclables que nous soutenons. Me répondant qu'il n'a pas peur du mot « sanction », Mohamed CHIH m'a certifié avoir donné des consignes claires à la Police municipale pour verbaliser.

J'ai aussi rappelé notre véritable exaspération de voir de plus en plus de scooters et motos stationner sur les espaces piétonniers. Là aussi, l'Adjoint au Maire de Lyon m'a certifié avoir donné des consignes claires aux Policiers municipaux et aux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) de verbaliser les deux-roues motorisés stationnés sur les espaces piétonniers.

Je n'ai bien sûr pas oublié d'évoquer notre très grande colère contre les scooters et motos qui roulent sur les trottoirs et places (ainsi que dans les pistes cyclables), comme par exemple sur la place des Terreaux où se situe l'Hôtel de Ville ! Il m'a dit que la vidéo-verbalisation y était présente, et que sa volonté de verbalisation était réelle, ayant même catégoriquement dit non à la demande de tolérance émise par les plateformes de livraison en deux-roues motorisés.

En revanche, il a rejeté le mot « industriel » que j'ai utilisé pour signifier notre volonté de voir une verbalisation de « type industriel » s'appliquer à l'encontre des récalcitrants, notamment motorisés, au Code de la Route et qui mettent en danger les plus fragiles de la voirie que sont les piétons. L'Adjoint au Maire de Lyon a préféré le mot « discernement ». Que j'ai à mon tour rejeté.

En effet, je lui ai clairement expliqué les raisons de la nécessité d'une verbalisation de « type industriel », sans faille aucune, raisons qui sont au nombre de deux :

- tout d'abord, nous sommes de plus en plus nombreux dans les villes, avec des flux et des moyens de déplacement qui se sont nettement amplifiés et aussi diversifiés. Il faut donc absolument les maîtriser.
- puis, la probabilité qu'un Policier municipal ou un ASVP tombe à l'instant T dans un lieu Y précis sur une infraction commise durant une journée entière est mathématiquement une probabilité infinitésimale. Si en plus, il y a discernement et donc modération de la part du policier, avec bien sûr leçon de morale disant « de ne plus recommencer », nous ne parviendrons jamais à diminuer ou faire disparaître l'insécurité des piétons.

En disant cela, j'ai affirmé ne vraiment pas vouloir tomber dans l'autoritarisme. Je laisse cela à d'autres. J'ai simplement dit à Mohamed CHIH que si l'on a réellement le but d'assurer la sécurité des déplacements en milieu urbain, il faut vraiment et totalement s'en donner les moyens.

D'ailleurs, la Mairie de Villeurbanne semble me donner raison : en effet, elle a mis en place le lundi 03 avril dernier un système de contrôle du stationnement ultra-moderne nommé LAPI. Il va permettre un contrôle véhiculé du stationnement payant, contrôle passant de 300 à 6000 véhicules par jour. Comment appeler ce type de contrôle – et donc de verbalisation – autrement que par « industriel » ? En contrepartie, les ASVP villeurbannais vont pouvoir se concentrer sur les stationnements et déplacements gênants, donc illégaux et dangereux. Personnellement, je souscris totalement à cette méthode nouvelle.

Pierre RAUZADA

Pensez
à régler
votre
cotisation

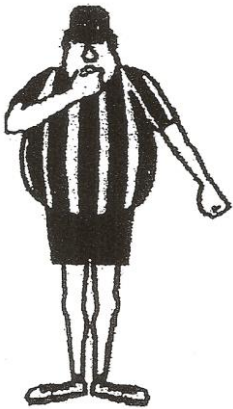
Cotisation 2023 : grand merci à tous d'y penser

L'année 2023 arrive à sa presque moitié, et donc nous invitons celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à régler leur cotisation annuelle. Le montant est de 15 euros, montant fixé lors de l'Assemblée générale de 2011 et inchangé depuis douze ans.

Cotiser sert bien sûr à couvrir les frais propres à nos actions mais elle marque aussi et même surtout l'attachement de l'adhérent.e que vous êtes aux valeurs et aux actions multiples de l'Association.

De plus, régler sa cotisation assez rapidement – par courrier postal à notre adresse rue Major Martin – évite à notre Trésorier de vous relancer, ce qui permet de ne pas avoir des dépenses de timbrage mais aussi de devoir consacrer du temps de notre engagement pour cela.

Enfin, rappelons que nous vous envoyons systématiquement un reçu fiscal et que, si vous êtes imposable, cette cotisation ne vous coûte en fait que 5 euros seulement ! Une somme vraiment bien modique pour être défendu.e toute l'année par les bénévoles que sont tous les Membres de notre C.A.



Carton rouge aux potelets et barrières amovibles Wilmotte

Notre Conseil d'administration, réuni le mercredi 17 mai dernier, a voté à l'unanimité l'attribution d'un « Carton rouge » aux potelets et barrières amovibles Wilmotte qui sont des mobiliers urbains d'une inefficacité la plus totale sans oublier bien évidemment leur coût exorbitant pour toute la Collectivité.

Nous sommes véritablement exaspérés et même en colère contre ce gaspillage, pour ne pas dire cette dilapidation effrénée de l'argent public et donc des contribuables.

Quelle est notre constatation ?

Comme les mobiliers fixes, ces mobiliers amovibles Wilmotte sont implantés pour empêcher toute intrusion de véhicules à 4 roues sur un espace piétonnier mais ils permettent à des véhicules autorisés de pénétrer temporairement sur cet espace pour y effectuer différentes tâches. Nous admettons totalement cet usage.

Or, nous sommes convaincus qu'il est impossible pour un piéton de ne jamais avoir pu constater au quotidien l'inefficacité et le danger de ces mobiliers amovibles :

- soit ils traînent au sol car non remis en place, et sont alors un danger de chute pour les piétons, notamment les Personnes à Mobilité Réduite ou les enfants.

- soit ils disparaissent purement et simplement, et ils alimentent le trafic international des métaux ferreux et non ferreux, trafic organisé sur une échelle allant du local au mondial.

Dans un cas comme dans l'autre, le résultat est le même : l'espace piétonnier en question est envahi par des véhicules non autorisés. Nous possédons énormément de photos prouvant cette situation.

Quelles sont nos propositions ?

Voilà des années et des années que nous formulons trois propositions, malheureusement en vain :

1. Nous demandons que le Grand Lyon entre en contact avec la société Wilmotte pour exiger qu'elle améliore son système car ces mobiliers amovibles sont beaucoup trop facilement démontables par n'importe qui.

2. Nous demandons la réduction du nombre de mobiliers amovibles qui sont vraiment implantés en trop grande quantité. Nous pouvons citer beaucoup d'endroits précis où ces mobiliers sont implantés en double emploi, et nous pouvons aussi citer des endroits où ces mobiliers amovibles ont été supprimés pour être remplacés par des mobiliers fixes sans aucune gêne pour les véhicules autorisés à effectuer leurs tâches.

3. Nous demandons que l'on accroisse fortement le système de la barrière pivotante qui a un gigantesque avantage : elle reste fixée au sol et donc elle ne traîne pas, elle ne disparaît pas. D'ailleurs, énormément de lieux de marchés sont munis de ces barrières pivotantes (de grande ou de moyenne dimension) pour permettre de laisser entrer, puis sortir tous les marchands de produits alimentaires ou manufacturés.

Nous posons la question suivante : dans ces lieux de marchés, que seraient devenus les potelets et barrières amovibles s'ils avaient été installés à la place de ces barrières pivotantes ? La réponse est évidente : ils auraient tous disparu depuis fort longtemps.

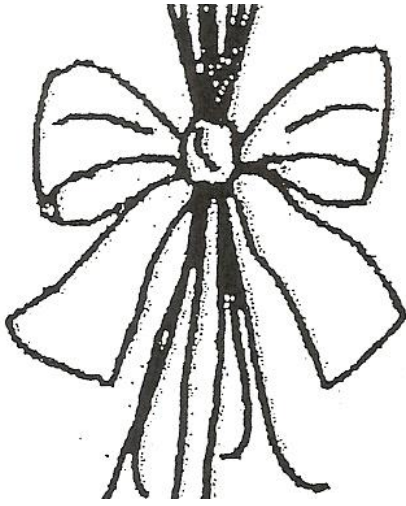


C'est au pouvoir politique de réagir enfin sur ce sujet. En effet, nous ne pouvons absolument pas compter sur les Subdivisions territoriales de voirie du Grand Lyon, technocratie trop figée dans sa routine et ses certitudes, parfois même dans son arrogance, qui continue encore et toujours d'installer ce type de mobiliers inefficaces et coûteux, comme par exemple très récemment lors de la requalification de la place Chardonnet dans le 1er Adt.

Un exemple parmi d'autres : place Saint-Nizier – Lyon 2e Adt

Potelets amovibles : tous disparus (4 au bord du trottoir)

Potelets fixes : tous en place (3 visibles à droite)



Ruban vert pour le projet choisi de la partie nord de la rue de la République

Notre Conseil d'administration, réuni le mercredi 17 mai dernier, a voté à l'unanimité l'attribution d'un « Ruban vert » pour le projet adopté de la partie nord de la rue de la République, à savoir de la place de la Comédie jusqu'à la place des Cordeliers.

Notre Association avait déjà émis le choix du scénario B concernant cette partie de la rue de la République, et nous l'avions clairement dit dans notre dernier bulletin d'activités (→ BA N°52 – page 7).

Puis, notre Président a écrit au maire de Lyon Grégory DOUCET le 24 février dernier une longue lettre intitulée « Il faut piétonner la rue de la République », lettre très argumentée pour réaffirmer notre soutien le plus total au scénario B (→ Site Internet / Dossiers : Le piéton dans la ville). Le quotidien lyonnais Le Progrès a publié de larges extraits de cette lettre le dimanche 05 mars dernier.

Nous expliquons de nouveau ici les raisons pour lesquelles nous soutenons totalement ce projet :

→ piétonner toute la partie nord de la rue de la République, c'est en finir avec le véritable capharnaüm qui existe dans cette rue où s'entrecroisent et même s'entrechoquent tous les jours, en journée, en soirée et aussi la nuit, des bus, taxis, camionnettes ou scooters de livraison, automobilistes, motards et trottinettes, cyclistes et piétons. Et ce toujours au détriment des usagers les plus fragiles de la voirie que sont les piétons. Mais aussi au détriment des bus qui sont constamment ralentis par les circulations motorisées multiples provenant des nombreuses rues transversales dont trois sont ouvertes 24h/24 à la circulation.

→ piétonner toute la partie nord de la rue de la République, c'est pouvoir enfin créer une vraie unité urbaine et sociale à toute la rue de la République, artère majeure incontestable de la ville de Lyon. Et c'est donc la possibilité de véritablement créer une artère piétonne « à visage humain » avec des éléments de confort pour les piétons, notamment de la végétalisation horizontale et pourquoi pas verticale, des bornes-fontaine pour se désaltérer lors des canicules estivales, des « protections drapées » anti-soleil à l'andalouse : une artère qui entre dans la vraie modernité, pour le bien-être de tous les piétons et de ses habitants.

→ piétonner toute la partie nord de la rue de la République, c'est reporter la circulation exclusive des bus sur la rue de Grenette, rue cancérigène pour les piétons et ses habitants agressés quotidiennement par une pollution thermique insupportable provenant du flux constant d'automobilistes dont la quasi-totalité sont simplement en transit car n'habitent pas dans les 1er et 2e arrondissements de Lyon.

De plus, ce report des bus sur la rue de Grenette avec des arrêts bien sûr indispensables sur le quai de la Pêcherie et au croisement Grenette / quai Saint-Antoine va favoriser les habitants des lieux car il y a incontestablement plus d'habitants vivant le long des quais de Saône rive gauche que dans la partie nord de la rue de la République.

Mais ce « Ruban vert » attribué concerne aussi d'autres aspects qui ont stupéfié notre Président présent à la réunion de présentation du projet choisi, réunion qui a eu lieu en Mairie centrale le vendredi 10 mars dernier. Nous le disons tout net : ces décisions vont au-delà de toutes nos espérances passées et actuelles :

→ tout d'abord, la requalification totale de la place des Cordeliers qui va enfin devenir une vraie place agrandie pour les piétons et non un simple lieu de transit pour voitures, camions, camionnettes et bus.

→ la requalification et surtout la piétonnisation des trois rues ouvertes 24h/24 à la circulation : les rues Joseph Serlin, de l'Arbre Sec et du Bât d'Argent.

Comme on peut le voir, c'est une véritable « révolution urbaine » qui va naître et qui concerne un tiers de l'artère majeure de la ville de Lyon, notamment au profit des piétons, des cyclistes mais aussi des habitants des lieux qui vont enfin pouvoir vivre dans un quartier plus apaisé, plus végétalisé, en un mot plus humain.

Toutefois, nous profitons de ce BA N°53 pour émettre à la Ville de Lyon et au Grand Lyon trois demandes qui sont liées à cette « révolution urbaine » :

1. Comme nous l'avons dit dans le BA N°52, en page 7, notre soutien total au scénario B s'accompagnait d'une condition sine qua non : le bornage indispensable de toutes les rues transversales à cette partie nord de la rue de la République. Des bornes baissées le matin jusqu'à 11H30 pour permettre toutes les livraisons comme cela se pratique depuis des années dans les parties centrale et sud de la rue de la République. Puis, à partir de 11H30, des bornes levées pour permettre la vie réelle de l'aire piétonne.

2. La suppression de la circulation des bus dans la partie nord va certainement augmenter le flux des usagers du métro Cordeliers – Hôtel de Ville et vice-versa. Nous demandons avec force une amélioration de toutes les entrées et sorties de ces deux stations de métro, mais aussi et surtout la création à Hôtel de Ville - Louis Pradel d'une nouvelle et large entrée-sortie sur l'ouest de la rue Joseph Serlin requalifiée.

3. Notre Association ne pourrait vraiment pas comprendre que la piétonnisation totale de la partie nord de la rue de la République ne s'accompagne pas aussi du bornage de la rue Ferrandière située dans la partie centrale, rue ouverte 24h/24 à la circulation motorisée en pleine aire piétonne !

Ce bornage créerait ainsi trois véritables aires piétonnes.

De bonnes nouvelles pour les piétons

1. Place du 11 novembre 1918

Dans le BA N°52, page 7, nous vous avons dit que notre Président avait écrit fin novembre 2022 au maire du 8e Adt Olivier BERZANE et à son adjoint Hubert BÉCART pour demander que l'on en finisse enfin avec le gigantesque parking automobile qui se tient sur la place du 11 novembre 1918 tous les soirs (et après-midis) des spectacles à la Maison de la Danse (→ Site Internet / Demandes locales : 8e Adt).

L'article du Progrès paru le 24 février dernier nous a grandement réjouis : nous avons appris que la place du 11 novembre 1918 allait être requalifiée. En voici les deux aspects principaux :

- cette place va devenir 100% piétonne, et donc exit le stationnement automobile.
- cette place va devenir un lieu de vie à travers notamment un accroissement considérable de la végétation qui sera constituée d'arbres, d'arbustes, de plantes vertes et de fleurs, le tout consistant à créer de véritables îlots de fraîcheur bien utiles lors des canicules estivales.

Nous sommes donc satisfaits. Toutefois, attention : nous n'écrivons pas que c'est notre Association qui est à l'origine de ce projet de requalification par notre courrier de novembre 2022. Ce projet était sûrement déjà « dans les cartons » du candidat élu maire du 8e Adt au printemps 2020. Simplement, nous constatons que notre combat s'inscrit totalement dans « le sens de l'histoire » actuelle : faire naître une cité plus humaine. Seul bémol à notre satisfaction : les travaux de requalification ne débiteront qu'au deuxième semestre 2025 !

2. Pont Morand

Le Grand Lyon – La Métropole a décidé de réaménager le pont Morand reliant les 1er et 6e Adts de Lyon pour améliorer le confort et la sécurité des déplacements pour les piétons et cyclistes :

- la largeur du trottoir sud a été quasiment doublée.
- la largeur de la piste cyclable a augmenté de 50%.

Le tableau ci-dessous montre un très net rééquilibrage en faveur des Modes doux, ce dont bien évidemment nous nous réjouissons. Nous étions d'ailleurs présents lors de « l'inauguration » du pont le 31 mai dernier.

	% espace automobilistes	% espace piétons	% espaces cyclistes
Avant le réaménagement	56	25	19
Après le réaménagement	37	36	27

3. Voies Lyonnaises

Dans le BA N°52, page 6, nous vous avons informé du courrier de notre Association adressé au vice-président métropolitain Fabien BAGNON au sujet de nos fortes inquiétudes quant aux Voies Lyonnaises. Un article est d'ailleurs paru dans Le Progrès du lundi 09 janvier dernier, ainsi qu'un autre article consacré aussi aux inquiétudes de l'association Ligue du Rhône Contre la Violence Routière sur le même sujet.

Fabien BAGNON nous a répondu, et cette réponse nous rassure vraiment. En voici les principaux aspects :

« Les Voies Lyonnaises sont une forte opportunité de rééquilibrer la place pour chaque mode et en premier lieu les piétons, dont les personnes à mobilité réduite. Nous apportons une extrême vigilance à ce que l'insertion de ce réseau ne se fasse pas au détriment des intérêts des piétons.

Comme l'appellation initiale du projet (Réseau Express Vélos) renvoyait maladroitement à une autoroute pour vélos, nous l'avons renommé « Voies Lyonnaises ». Les caractéristiques suivantes du projet témoignent de notre volonté de faciliter et sécuriser le parcours des piétons :

- insertion du réseau cycliste sur les voies de circulation et le stationnement, entraînant des traversées piétonnes plus confortables.
- si possible, élargissement simultané des trottoirs, végétalisation des places de stationnement.
- création de nouvelles traversées, suppression des masques à la visibilité au niveau des traversées, création d'îlots-refuge piétons sur les longues traversées.
- traçage de passages-piétons à la traversée des Voies Lyonnaises qui seront régulièrement entretenus.
- traçage de lignes d'effort en amont des passages-piétons.
- mise systématique aux normes Personnes à Mobilité Réduite des traversées et des quais de bus.
- aux intersections avec certaines rues secondaires, aménagement de la continuité du trottoir (trottoir traversant) en parallèle des pistes.
- mise en place des durées plus fréquentes pour les cycles de feu vert pour piétons et cyclistes.

Si nécessaire, nous n'excluons pas des aménagements complémentaires (marquages renforcés, plateaux ralentisseurs, ...) pour faire respecter l'absolue priorité des piétons sur les cyclistes au droit des passages-piétons.

Nous partageons avec vous les forts besoins de communication en accompagnement de l'arrivée des Voies Lyonnaises, notamment le rappel de la priorité des piétons. La Métropole va engager cette campagne ».



Lyon 1er Adt / Bas place Croix-Paquet : nous demandons plus de sécurité

Notre Président a écrit à Jean-Christian MORIN (adjoint Mairie 1er Adt) pour faire des propositions en deux temps afin de supprimer un point noir piéton situé dans le bas de la place Croix-Paquet, très précisément côté façades entre la rue de Thou et la montée Saint-Sébastien :

→ premier temps : enlever les mobiliers anti-intrusion car le trottoir est vraiment très étroit et les piétons ne peuvent pas cheminer tranquillement, ne peuvent pas se croiser et sont donc obligés la plupart du temps de descendre sur la chaussée.

→ deuxième temps : élargir le trottoir pour l'aligner sur le trottoir situé juste après la rue de Thou, puis pour protéger ce nouveau trottoir élargi faire installer une bordure émergente qui empêchera tout stationnement de voitures et surtout de camionnettes de livraison (→ Site Internet / Demandes locales : 1er Adt).

Notre Association a été soutenue par deux entités citoyennes : l'association Quartier des Capucins – Lyon Les Pentes et le conseil de quartier Bas des Pentes – Presqu'île, que nous avons toutes deux bien sûr remerciées. Mieux encore, le conseil de quartier a développé d'autres arguments comme le fait que ce trottoir permet depuis plus de 15 ans l'accès de nombreuses familles à la crèche des Petits Thou située rue de Thou, ainsi que dans une moindre mesure l'accès à l'école Michel Servet.

Aussi, la réponse de l'adjoint Jean-Christian MORIN a été très positive : il demande au Grand Lyon d'inclure cet aménagement de voirie dans le budget de requalification de la montée Saint-Sébastien.

Lyon 2e Adt / Grande colère de notre Association

Dans le BA N°52, en page 7, nous vous avons dit que notre Président avait effectué une visite de terrain en septembre 2022 avec le maire du 2e Adt Pierre OLIVER et ses adjoints Jean-Stéphane CHAILLET & François ROYER. Quatre lieux avaient été visités pour montrer précisément les dysfonctionnements durables constatés nuisant à la sécurité et au confort des piétons. Face à nos propositions in situ, le Maire du 2e Adt n'avait émis aucune objection et avait même transmis nos demandes au Grand Lyon.

Or, sept mois après, rien, absolument rien n'avait été fait, ce qui montre d'ailleurs l'extrême incapacité politique d'une mairie d'arrondissement. Aussi, notre Président ne s'est plus contenté d'exprimer verbalement nos propositions mais a rédigé des fiches numérotées et adressées au Maire du 2e Adt, sur un ton montrant notre grande colère (→ Site Internet / Demandes locales : 2e Adt). Le Progrès a publié un résumé de ces 4 fiches le samedi 06 mai dernier.

1. Parvis piétonnier de la Chambre de Commerce, place des Cordeliers / rue de la Bourse

Pour lutter contre le parking quotidien de gros camions et camionnettes d'entreprises sur ce parvis piétonnier, nous demandons un aménagement d'un coût extrêmement modique :

- la réinstallation des mobiliers anti-intrusion qui existaient autrefois juste devant le passage-piétons.
- l'installation au bord de l'arrondi du trottoir d'autres mobiliers anti-intrusion ou bien le déplacement des trois blocs rectangulaires près de la station de taxis et qui ne sont jamais utilisés.

2. Contre-allée nord de la place de la Bourse

La borne escamotable située au tout début de la contre-allée nord de la place de la Bourse / rue de la République est sans cesse en position basse, ce qui entraîne l'existence d'un véritable parking automobile quotidien dans cette contre-allée piétonne. Nous demandons :

- la suppression de cette borne escamotable ancien modèle, totalement défectueuse, et donc l'installation d'une borne escamotable neuve nouvelle génération.
- la gestion de cette nouvelle borne par le Service des bornes escamotables du Grand Lyon (et non pas par la banque HSBC comme c'est le cas actuellement).

3. Rue de la Poulaille / rue de la République

Nous ne saurons jamais QUI et POURQUOI on a décidé de supprimer la borne électronique escamotable située rue de la Poulaille / rue de la République. Et ce pour la remplacer par des mobiliers amovibles Wilmotte qui ont disparu plusieurs fois, créant ainsi un vrai gaspillage de l'argent public.

Le résultat de cet échec cuisant est que cela a augmenté le nombre de rues transversales ouvertes à la circulation de voitures et de véhicules de livraison dans la partie nord de la rue de la République.

Nous demandons la réinstallation de cette borne électronique rue de la Poulaille, et ce d'autant plus que le Maire du 2e Adt – selon ses dires – est un farouche partisan des bornes électroniques.

4. Rue Saint-Nizier

Le 05 février 2021, nous avons adressé une fiche au maire du 2e Adt Pierre OLIVER pour demander que l'on en finisse avec le stationnement automobile dans la rue Saint-Nizier, rue-impasse qui est en fait un espace pour piétons. Tout – ou presque – a été essayé pour empêcher que cet espace piétonnier soit envahi tous les jours par des voitures de particuliers ou de livraison : l'installation de potelets amovibles, puis de barrières amovibles, puis d'une borne manuelle avec clé prisonnière. Tout fut un échec total.

Nous avons donc demandé l'installation d'une barrière pivotante mais personne ne nous a soutenus. Et ce sont donc de nouveau des potelets amovibles qui ont été installés, potelets qui ont disparu plusieurs fois, créant ainsi un gaspillage, une dilapidation insupportable, inadmissible de l'argent public !!

Aussi, nous redemandons avec force l'installation d'une barrière pivotante.

Les 4 fiches ont été adressées au Maire du 2e Adt les 24 & 26 avril dernier. A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue.

Lyon 1er & 4e Adts / Boulevard de la Croix-Rousse : déceptions et satisfactions

Notre Association a assisté le 29 novembre 2022 à la grande réunion publique qui s'est tenue à la Maison des Associations dans le 4e Adt pour la présentation de la requalification du boulevard de la Croix-Rousse.

Quelques jours après, nous avons adressé notre contribution à tous les Elus concernés quant à cette requalification (→ Site Internet / Dossiers : Le piéton dans la ville). Une contribution qui tient bien sûr compte de trois éléments vraiment incontournables : le marché alimentaire et manufacturé 6 jours par semaine, les nombreuses terrasses saisonnières ou annuelles, et la Vogue des marrons durant 6 semaines.

Le Progrès a publié le 31 décembre un grand article sur notre contribution.

1. Nos deux énormes déceptions

Nous ne pouvons vraiment pas passer sous silence les deux énormes déceptions pour notre Association :

→ une déception géographique : c'est réellement la déception la plus importante. En effet, la requalification proposée ne concerne absolument pas toute l'étendue du boulevard de la Croix-Rousse qui s'étend de la place de la Croix-Rousse jusqu'au cours général Giraud.

Elle s'étend de la place de la Croix-Rousse – qui d'ailleurs n'est même pas vraiment concernée par cette requalification – jusqu'à la rue de la Tourette, soit 680 mètres seulement ! Exit la requalification tant attendue de la partie descendant vers le cours général Giraud où il existe, notamment côté 1er arrondissement, un gigantesque parking à ciel ouvert, totalement « légalisé » sur trottoir 24h/24 !

→ une déception chronologique : ce projet de requalification du boulevard de la Croix-Rousse s'étend sur deux mandats municipaux, et donc sur une fin programmée en 2032 !! Que se passera-t-il pour ce projet si les Elus métropolitains et lyonnais au pouvoir actuellement sont battus politiquement en 2026 ? Ce projet sera-t-il maintenu ou bien abandonné ? Nous ne le savons pas.

2. Nos réelles satisfactions

Nous ne cachons pas qu'elles sont assez nombreuses :

- une amélioration d'accès pour les piétons aux passages-piétons et aux arrêts de bus.
- une requalification des abaissements de trottoirs et des trottoirs eux-mêmes.
- un maintien de tous les bus actuellement existants sur le boulevard de la Croix-Rousse.
- une accentuation de la végétalisation verticale (arbres) et horizontale (massifs encadrés).
- une amélioration de la circulation des vélos, et sur les deux scénarios proposés, notre Association choisit le scénario 2 qui est celui de la création d'une piste cyclable bidirectionnelle qui a largement fait ses preuves positives comme celle des quais de Bondy / Pierre Scize dans les 5e & 9e Adts. Et donc nous rejetons le scénario 1 qui est celui de deux bandes cyclables bilatérales dont chacun sait très bien qu'elles servent de stationnement provisoire mais constant aux automobilistes et surtout aux livreurs.

Lyon 5e Adt / Vitesse excessive quai Pierre Scize : 5 propositions communes



Dans le BA N°52, en page 5, nous avons exprimé notre véritable colère suite à la décision de la Préfecture du Rhône de supprimer début août 2022 le radar-sanction installé depuis juin 2012 devant le 85 quai Pierre Scize dans le 5e Adt.

Depuis, tous les jours, la vitesse des automobilistes et des chauffeurs-livreurs dépasse allègrement les 50 km/h pour atteindre même parfois en matinée et en soirée les 80 km/h, notamment dans la très grande ligne droite allant du 106 au 72 du quai !!

Nous avons décidé de ne pas en rester là. Et ce d'autant plus que Yves DÉAL, président du conseil de quartier « Quartiers Anciens » a lui aussi été grandement mécontent de la suppression du radar.

Aussi, nous avons rédigé un courrier commun de 5 propositions, courrier que nous avons adressé au maire de Lyon Grégory DOUCET (→ Site Internet / Demandes locales : 5e Adt).

1. La suppression du feu tricolore : le radar supprimé était installé quelques mètres avant un feu tricolore qui est à 99% du temps au vert. Or, un feu tricolore constamment au vert est un accélérateur de vitesse car le conducteur d'un véhicule motorisé ne veut pas être stoppé par un passage du feu à l'orange, puis au rouge.
2. Le maintien du feu tricolore avec programmation au rouge : nous demandons qu'une fréquence périodique soit programmée pour un passage automatique à l'orange, puis au rouge de ce feu.
3. Le feu « vert-récompense » : l'arrêté du 9 avril 2021 autorise l'usage de signaux lumineux tricolores dits R22 pour réguler la vitesse des véhicules. La stratégie de régulation utilisée se nomme « vert-récompense » : le feu est au rouge et passe au vert pour les véhicules roulant à la bonne vitesse.
4. La création d'un plateau traversant avec ou sans feu tricolore : dans le 5e Adt, sur la rive droite de la Saône, il existe déjà quatre plateaux traversants qui limitent de manière incontestable la vitesse de tous les véhicules, y compris celle des motos et des scooters (au contraire du « coussin berlinois »).
5. Remettre la vitesse à 50 km/h et réinstaller le radar : en dernière possibilité, nous demandons que la limitation de vitesse sur le quai Pierre Scize soit de nouveau à 50 km/h mais à la condition sine qua non que le radar soit réinstallé au même endroit où il était implanté avant sa suppression.

Notre courrier commun a été adressé le 13 février au Maire de Lyon et à ses deux adjoints Mohamed CHIH et Valentin LUNGENSTRASS. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse de la Ville de Lyon quant à nos cinq propositions.

Bron / Rue Sigismond Brissy : nous intervenons avec réussite à la demande d'un Ehpad

L'Ehpad Les Landiers situé rue Sigismond Brissy a sollicité notre Association pour améliorer la traversée de chaussée par les résidents de cet Ehpad et par les autres piétons concernant le passage-piétons menant au Bois des Essarts ou bien directement à cet Etablissement.

Nous sommes allés voir sur place, puis nous avons écrit au maire de Bron Jérémie BRÉAUD pour formuler trois demandes (→ Site Internet / Demandes locales : Bron) :

- tout d'abord, la repeinte des bandes blanches devenues presque invisibles de ce passage-piétons en lien avec les deux abaissements de trottoirs existants. Nous avons rappelé que l'entretien des bandes blanches des passages-piétons fait partie des 10 mesures prioritaires de la Charte du piéton, charte votée à l'unanimité par les Conseillers communautaires en 1999.
- puis, la protection de ce passage-piétons côté Bois des Essarts grâce à la pose de deux mobiliers urbains (bornes-pierre ou potelets élastomère) aux deux extrémités de ce passage-piétons, et ce pour supprimer les stationnements fréquents de véhicules sur le passage-piétons.
- enfin, l'installation de deux bandes podotactiles au sol pour les deux abaissements de trottoirs.

Mis en copie de notre courrier, le vice-président métropolitain Fabien BAGNON nous a répondu le lendemain même de notre courrier pour nous dire qu'il appuyait fortement notre demande auprès de la Subdivision territoriale VTPE du Grand Lyon.

Résultat : **nous avons obtenu satisfaction** (photos ci-dessous) mais dans un délai inhabituellement très rapide. Le Maire de Bron nous a aussi répondu disant que l'extrémité de la rue, plutôt « laissée à l'abandon », serait traitée courant mai. Avec un peu de retard, cela est en train d'être réalisé.



Villeurbanne / Vraie satisfaction, vraie déception

Notre Président a écrit à Pauline SCHLOSSER (adjointe Mairie de Villeurbanne) pour exprimer une vraie satisfaction au sujet de l'espace de stationnement automobile PMR situé rue des Peupliers / cours Tolstoï prévu pour un seul emplacement (→ BA N°51 – page 7). En effet, des mobiliers urbains anti-intrusifs ont été installés afin qu'une seule voiture puisse y stationner, et non pas deux ou trois voitures qui empiétaient largement sur le trottoir (→ Site Internet / Demandes locales : Villeurbanne).

Notre Président a aussi écrit à l'Adjointe au Maire de Villeurbanne pour exprimer une vraie déception quant au petit jardin public situé cours Tolstoï / rue Bonneterre (→ BA N°51 – page 7). En effet, alors que nous demandions simplement l'installation de trois rondins de bois pour empêcher l'invasion automobile quotidienne dans le petit jardin, celui-ci n'est plus accessible par cet endroit car fermé par une grande grille, et surtout il est devenu une véritable friche servant même de « petite déchèterie » pour les passants (→ Site Internet / Demandes locales : Villeurbanne).

Prochain bulletin d'activités

Comme notre Association déborde d'énergie et est sur « tous les fronts » pour exprimer de nombreuses demandes très diverses, nous n'avons pas la place pour toutes les relater dans ce bulletin d'activités N°53.

Nous le ferons dans le BA N°54, mais voici d'ores et déjà les sujets dont il s'agit :

- contribution au projet « Cœur Part-Dieu ».
- contribution à la nouvelle réglementation de la figurine-piéton lors des traversées.
- demandes de rampes dans le 5e Adt et pour le Musée des Beaux-Arts dans le 1er Adt.
- courrier commun à trois Associations contre le stationnement automobile quotidien de la Police nationale sur le parvis piétonnier du Palais de Justice dans le 5e Adt.
- courrier pour en finir avec le stationnement automobile quotidien de véhicules d'entreprises sur la partie piétonne de la place Louis Pradel dans le 1er Adt.

Yves GASCOIN a....

1/ Courrier à la Mairie du 7e Adt pour demander la pose de mobiliers urbains anti-intrusifs devant le 74 boulevard des Tchecoslovaques où, sur cette section de trottoir, la circulation piétonne est régulièrement entravée par le stationnement automobile illégal qui oblige même parfois les piétons à devoir marcher dangereusement sur la chaussée.

Réponse triplement positive de Vincent MONOT, conseiller délégué au Maire du 7e Adt :

- la future Voie Lyonnaise 2 empruntera cet axe avec une piste cyclable bidirectionnelle le long de ce même trottoir, piste qui sera sécurisée et protégée tout du long par une bordure émergente qui limitera très fortement les accès au trottoir par les véhicules.

- du mobilier sera ajouté si nécessaire pour interdire aux véhicules d'accéder au trottoir.

- d'ici là, la Mairie du 7e Adt pourra demander à la Police municipale d'effectuer des passages réguliers pour verbaliser le stationnement gênant.

2/ Formulaire Voirie & Signalisation à Toodego pour la section Est de la rue du Docteur Bouchut dans le 3e Adt qui est exclusivement affectée aux piétons et cyclistes : les deux modes sont séparés par une bordure émergente continue avec des passages très étroits pour permettre l'écoulement des eaux de pluie mais qui sont tous bouchés à cause de déchets au sol. Cette étroitesse des passages ne permet pas un nettoyage mécanique ou manuel, et donc les eaux stagnent côté trottoir avec des risques de glissades et chutes.

Réponse positive de Toodego : ces passages vont être élargis, ce qui permettra un nettoyage plus facile pour qu'ils ne soient plus bouchés.

3/ Formulaire Voirie & Signalisation à Toodego pour le tunnel de Bonnel dans le 3e Adt : signalement d'une dalle brisée recouvrant un caniveau technique sous trottoir avec risque de blessure pour les piétons.

A obtenu rapidement satisfaction.

4/ Demande à la Mairie du 3e Adt l'enlèvement d'anciens potelets tordus, devenus inutiles, avenue Félix Faure, près du tunnel SNCF.

A obtenu satisfaction.

Pierre RAUZADA a....

1/ Courrier à Marielle PERRIN (adjointe à la Maire du 5e Adt) pour exprimer une grande satisfaction quant à la décision prise par la Mairie du 5e Adt d'installer des bancs et chaises avec dossier dans la partie piétonne de la rue François Vernay située dans le quartier Saint-Jean.

A exprimé aussi le désir que ce mobilier de confort pour les piétons se multiplie dans l'arrondissement.

2/ Courrier à Philippe CARRY (adjoint à la Maire du 5e Adt) pour lui demander d'intervenir auprès des Services concernés afin que le micro-espace pour piétons situé place Gerson / quai Pierre Scize ne soit plus envahi par une végétation non entretenue et même gênante pour les piétons voulant s'asseoir sur les petites chaises.

A obtenu satisfaction : la végétation envahissante a été traitée.

3/ Courrier à Jean-Stéphane CHAILLET & François ROYER (adjoints au Maire du 2e Adt) pour leur demander d'intervenir auprès des Services concernés à la Ville de Lyon ou à la Métropole afin que les deux grandes barrières pivotantes situées côté Est de la place Carnot ne soient plus constamment ouvertes, entraînant ainsi l'existence d'un mini-parking automobile sur la belle allée piétonne.

A ce jour, la situation s'est améliorée mais les barrières ne sont toujours pas systématiquement fermées.

Pascal MERLIN a....

1/ Demande à la Mairie de Villeurbanne d'installer des mobiliers urbains anti-intrusifs pour protéger le square Moghilev situé à l'angle du cours Tolstoï / rue Richelieu contre l'invasion automobile.

A obtenu satisfaction : des potelets et barrières ont été installés et ce lieu a retrouvé sa vraie destination : un square pour piétons avec bancs et végétation.

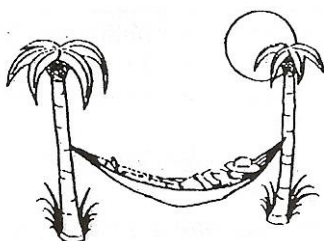
2/ A été interviewé par Le Progrès (parution le 28 mars dernier) avec plusieurs thèmes abordés :

- la grande difficulté des piétons à se déplacer face aux travaux du tram T6 en plein cœur des Gratte-Ciel.

- la question des conflits d'usage entre les piétons, les cyclistes et les trottinettes en rappelant que la règle numéro 1 sur le domaine public est la sécurité des piétons.

- la nécessité d'accroître le balisage piéton indiquant le temps de distance à parcourir entre un point A et un point B, et celle d'installer plus de bancs pour que les personnes les moins valides puissent souffler un peu.

- la difficulté à se repérer pour ceux qui n'ont pas de smartphone par le fait que de nombreuses plaques de noms de rues ont disparu et ne sont pas réinstallées.



Bonne période estivale à tous et à toutes.

Le 20 juin 2023

Les Droits du piéton du Rhône

Rédacteurs : Pierre RAUZADA & Yves GASCOIN